



Demande d'examen au cas par cas préalable à la réalisation éventuelle d'une évaluation environnementale

Article R. 122-3-1 du code de l'environnement

Ce formulaire sera publié sur le site internet de l'autorité chargée de l'examen au cas par cas.

Avant de remplir cette demande, lire attentivement la notice explicative.

Ce document est émis par le ministère en charge de l'écologie.

Ce formulaire peut se remplir facilement sur ordinateur. Si vous ne disposez pas du logiciel adapté, vous pouvez télécharger Adobe Acrobat Reader gratuitement [via ce lien](#)

Cadre réservé à l'autorité chargée de l'examen au cas par cas

Date de réception : 04-02-2026 /

Dossier complet le : 06-02-2026 /

N° d'enregistrement : 012876/KK P

1 Intitulé du projet

Projet d'ombrières agrivoltaiques Vignerons du Brulhois située dans la commune de Donzac (82340)

2 Identification du (ou des) maître(s) d'ouvrage ou du (ou des) pétitionnaire(s)

2.1 Personne physique

Nom

Prénom(s)

2.2 Personne morale

Dénomination

MELVAN

Raison sociale

Melvan SAS

N° SIRET

83363781200052

Type de société (SA, SCI...)

Sociétés

Représentant de la personne morale ☐ Madame

☒ Monsieur

Nom

TROUVE

Prénom(s)

Sebastien

3 Catégorie(s) applicable(s) du tableau des seuils et critères annexé à l'article R. 122-2 du code de l'environnement et dimensionnement correspondant du projet

N° de catégorie et sous-catégorie	Caractéristiques du projet au regard des seuils et critères de la catégorie (Préciser les éventuelles rubriques issues d'autres nomenclatures (ICPE, IOTA, etc.)
30. Installations photovoltaïques de production d'électricité (hormis celles sur toitures, ainsi que celles sur ombrières situées sur des aires de stationnement), 30A	

3.1 Le projet fait-il l'objet d'un examen au cas par cas dans le cadre du dispositif prévu aux I et II de l'article R.122-2-1 du code de l'environnement ? (clause-filet) ?

☐ Oui ☒ Non

3.2 Le projet fait-il l'objet d'une soumission volontaire à examen au cas par cas au titre du III de l'article R.122-2-1 ?

☒ Oui ☐ Non

4 Caractéristiques générales du projet

Doivent être annexées au présent formulaire les pièces énoncées à la rubrique 8.1 du formulaire.

4.1 Nature du projet, y compris les éventuels travaux de démolition

Construction d'ombrières agrivoltaïques associées à de la fenaison, de l'épandage d'effluents vinicoles et de pastoralisme pour une puissance de 4 MWc maximum. Le projet respectera le décret n°2024-318 du 8 avril 2024 relatif au développement de l'agrivoltaïsme et aux conditions d'implantation des installations photovoltaïques sur des terrains agricoles, naturels et forestiers. Le projet n'entraînera aucune démolition, aucun défrichement, aucune destruction d'habitats naturels.

4.2 Objectifs du projet

L'objectif vise est la production d'énergie renouvelable par l'exploitation d'une centrale photovoltaïque. Il permettra notamment de répondre aux objectifs visés par la Programmation Pluriannuelle de l'Énergie (PPE) en terme de développement des énergies renouvelables. À l'échelle plus locale, l'installation de cette centrale permettra de revaloriser le sol et de permettre le développement d'une activité de production d'énergie verte par l'exploitation d'un parc photovoltaïque sur ombrières dont l'électricité est injectée dans le réseau public de distribution. Le site permettra également d'améliorer le couvert végétal ainsi que le confort des ovins tout en garantissant un revenu complémentaire à l'exploitant.

4.3 Décrivez sommairement le projet

4.3.1 Dans sa phase travaux

Les travaux prévus se dérouleront sur une durée approximative allant de 6 à 9 mois. La première phase correspondra à l'aménagement du terrain : - implantation de la base de vie ; - nivellement si nécessaire ; - sécurisation du site avec renforcement de la clôture. Viendra ensuite la pose des équipements : - implantation de pieux avec fondations ou pieux battus ; - installation des câbles électriques ; - pose des structures des ombrières et des modules ; - pose des équipements types onduleurs et du poste de livraison (combine poste de livraison et transformation) ; - mise à la terre du raccordement. C'est le gestionnaire du réseau, Enedis, qui réalisera les travaux de raccordement du projet. Une convention de raccordement sera établie à l'obtention des autorisations administratives nécessaires à la construction des ombrières photovoltaïques. À ce jour, l'hypothèse de raccordement prévue est en piquetage direct sur une ligne HTA à proximité du site (20m environ). Le tracé restera en accotement public. Il n'y aura donc pas de milieux naturels impactés.

4.3.2 Dans sa phase d'exploitation et de démantèlement

Une fois raccordée au réseau public, la centrale fonctionnera de manière autonome et ne nécessitera aucun apport particulier (gestion et surveillance à distance). Ces installations nécessitent peu d'entretien et deux types de maintenance nécessitant d'aller sur le terrain seront mises en place : - préventive : inspections visuelles, nettoyage et vérification de l'état des modules, entretien des équipements. - curative : en cas de matériel defectueux, les équipes de maintenance remplacent ce matériel en intervenant sur le site. La centrale sera exploitée sur une durée de 30 à 40 ans. En fin de vie, la centrale sera démantelée (panneaux, ancrages, poste de transformation,..) et le site remis en état pour maintenir l'activité agricole. Les panneaux démontés et les ancrages enlevés, l'ensemble des éléments de la centrale fera l'objet d'un recyclage conforme aux lois en vigueur. En France, c'est l'association SOREN qui organise le recyclage des modules en fin de vie.

4.4 À quelle(s) procédure(s) administrative(s) d'autorisation le projet a-t-il été ou sera-t-il soumis ?

① La décision de l'autorité chargée de l'examen au cas par cas devra être jointe au(x) dossier(s) d'autorisation(s).

Le projet sera soumis à une demande de Permis de Construire (PC).

4.5 Dimensions et caractéristiques du projet et superficie globale de l'opération - préciser les unités de mesure utilisées

Grandeurs caractéristiques du projet	Valeurs
Puissance maximale installée Surface des installations annexes (postes de livraison et transformation) Hauteur minimale du point bas des tables Hauteur maximale du point haut des tables	(4, MWc) (20, m²) (1,4, metre) (3,5, metre)

4.6 Localisation du projet

Adresse et commune d'implantation

Numéro : Voie :
Lieu-dit :
Localité :
Code postal : BP : Cedex :

Coordonnées géographiques^[1]

Long. : °E ° ' " Lat. : °N ° ' "

Pour les catégories 5° a), 6° a), b) et c), 7°a), 9°a), 10°, 11°a) b), 12°, 13°, 22°, 32°, 33°, 34°, 35°, 36°, 37°, 38°, 43° a), b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement

Point de départ : Long. : ° ' " Lat. : ° ' "

Point de d'arrivée : Long. : ° ' " Lat. : ° ' "

Communes traversées :

Précisez le document d'urbanisme en vigueur et les zonages auxquels le projet est soumis :

 Joignez à votre demande les annexes n°2 à 6.

4.7 S'agit-il d'une modification/extension d'une installation ou d'un ouvrage existant ?

☐ Oui ☒ Non

4.7.1 Si oui, cette installation ou cet ouvrage avait-il fait l'objet d'une évaluation environnementale ?

☐ Oui ☐ Non

[1] Pour l'outre-mer, voir notice explicative.

4.7.2 Si oui, décrivez sommairement les différentes composantes de votre projet et indiquez à quelle date il a été autorisé ? En cas de modification du projet, préciser les caractéristiques du projet « avant /après ».

5 Sensibilité environnementale de la zone d'implantation envisagée

① Afin de réunir les informations nécessaires pour remplir le tableau ci-dessous, vous pouvez vous rapprocher des services instructeurs, et vous référer notamment à l'outil de cartographie interactive Géo-IDE, disponible sur le site de chaque direction régionale.

Le site Internet du ministère de l'environnement vous propose, dans la rubrique concernant la demande de cas par cas, la liste des sites internet où trouver les données environnementales par région utiles pour remplir le formulaire.

Le projet se situe-t-il :	Oui	Non	Lequel/Laquelle ?
Dans une zone naturelle d'intérêt écologique, faunistique et floristique de type I ou II (ZNIEFF) ?	☐	☒	
En zone de montagne ?	☐	☒	
Dans une zone couverte par un arrêté de protection de biotope ?	☐	☒	
Sur le territoire d'une commune littorale ?	☐	☒	
Dans un parc national, un parc naturel marin, une réserve naturelle (nationale ou régionale), une zone de conservation halieutique ou un parc naturel régional ?	☐	☒	

Le projet se situe-t-il :	Oui	Non	Lequel/Laquelle ?
Sur un territoire couvert par un plan de prévention du bruit, arrêté ou le cas échéant, en cours d'élaboration ?	☒	☐	La commune de Donzac est concernée par le Plan de Prévention du Bruit dans l'Environnement des infrastructures de l'Etat dans le Tarn-et-Garonne. (PPBE)
Dans un bien inscrit au patrimoine mondial ou sa zone tampon, un monument historique ou ses abords ou un site patrimonial remarquable ?	☐	☒	
Dans une zone humide ayant fait l'objet d'une délimitation ?	☐	☒	Le projet évite volontairement les zones humides identifiées lors des analyses sur le terrain.
Dans une commune couverte par un plan de prévention des risques naturels prévisibles (PPRN) ou par un plan de prévention des risques technologiques (PPRT) ?	☒	☐	La commune est couverte par un PPR : - inondation Garonne aval - « retrait gonflement des argiles Des études géotechniques seront menées en amont de la construction du projet afin de déterminer les ancrages les plus adaptés.
Si oui, est-il prescrit ou approuvé ?	☒	☐	approuvés
Dans un site ou sur des sols pollués ?	☐	☒	
Dans une zone de répartition des eaux ?	☒	☐	Le projet se situe en Zone de répartition des eaux du département du Tarn-et-Garonne.
Dans un périmètre de protection rapprochée d'un captage d'eau destiné à la consommation humaine ou d'eau minérale naturelle ?	☐	☒	
Dans un site inscrit ?	☐	☒	

Le projet se situe-t-il dans ou à proximité :	Oui	Non	Lequel et à quelle distance ?
D'un site Natura 2000 ?	☐	☒	
D'un site classé ?	☐	☒	

6 Caractéristiques de l'impact potentiel du projet sur l'environnement et la santé humaine au vu des informations disponibles

6.1 Le projet est-il susceptible d'avoir les incidences notables suivantes ?

Veuillez compléter le tableau suivant :

Incidences potentielles		Oui	Non	De quelle nature ? De quelle importance ? Appréciez sommairement l'impact potentiel
Ressources	Engendre-t-il des prélèvements d'eau ? Si oui, dans quel milieu ?	☐	☒	
	Impliquera-t-il des drainages/ou des modifications prévisibles des masses d'eau souterraines ?	☐	☒	
	Est-il excédentaire en matériaux ?	☐	☒	
	Est-il déficitaire en matériaux ?	☐	☒	
	Si oui, utilise-t-il les ressources naturelles du sol ou du sous-sol ?	☐	☒	

Incidences potentielles		Oui	Non	De quelle nature ? De quelle importance ? Appréciez sommairement l'impact potentiel
Ressources	Est-il en adéquation avec les ressources disponibles, les équipements d'alimentation en eau potable/ assainissement ?	☒	☐	
	Est-il susceptible d'entraîner des perturbations, des dégradations, des destructions de la biodiversité existante : faune, flore, habitats, continuités écologiques ?	☐	☒	Le chantier de construction du site, mettant en oeuvre des engins de chantier entrainera de ce fait des perturbations temporaires sur le faune potentiellement presente. Neanmoins, une fois le chantier fini, la production d'electricite restera silencieuse et n'impactera pas la biodiversite environnante. L'activite ne requerra pas de presence d'operateurs permanents sur site, et ne sera
Milieu naturel	Si le projet est situé dans ou à proximité d'un site Natura 2000, est-il susceptible d'avoir un impact sur un habitat / une espèce inscrit(e) au Formulaire Standard de Données du site ?	☐	☒	
	Engendre-t-il la consommation d'espaces naturels, agricoles, forestiers, maritimes ?	☐	☒	Le projet se situe en zone agricole, neanmoins, au sens de la loi ZAN et du decret du 29 decembre 2023, les ombrières photovoltaïques ne sont pas comptabilisees parmi les emprises baties et de ce fait ne consomment pas d'espace NAF.
Risques	Est-il concerné par des risques technologiques ?	☒	☐	Le projet est localise a 2,5 km de la centrale nucleaire de Golfech et fait partie du perimetre du PPI de la centrale.
	Est-il concerné par des risques naturels ?	☒	☐	- inondation Garonne aval - retrait gonflement des argiles, mouvement de terrain et seisme : faible - foudre et vent violent : modere
	Engendre-t-il des risques sanitaires ?	☐	☒	
	Est-il concerné par des risques sanitaires ?	☐	☒	

Incidences potentielles		Oui	Non	De quelle nature ? De quelle importance ? Appréciez sommairement l'impact potentiel
Nuisances	Engendre-t-il des déplacements/des trafics ?	☐	☒	Trafic routier uniquement durant la phase travaux. Cette dernière durera environ 6 et 9 mois et engendrera des déplacements ponctuels d'engins de chantier. Ces engins emprunteront les accés existants. Pas ou très peu de trafic routier pendant l'exploitation.
	Est-il source de bruit ?	☐	☒	Pendant la phase travaux, quelques nuisances sonores peuvent survenir mais il n'y aura aucune source de bruit pendant la durée de vie des ombrières (phase exploitation).
	Est-il concerné par des nuisances sonores ?	☐	☒	
	Engendre-t-il des odeurs ?	☐	☒	
	Est-il concerné par des nuisances olfactives ?	☐	☒	
	Engendre-t-il des vibrations ?	☐	☒	Des faibles vibrations seront émises lors du battage des pieux. Cette activité liée à la phase travaux reste temporaire et est limitée à une dizaine de jours. Il n'y aura aucune vibration lors de l'exploitation du parc solaire.
	Est-il concerné par des vibrations ?	☐	☒	
	Engendre-t-il des émissions lumineuses ?	☐	☒	
	Est-il concerné par des émissions lumineuses ?	☐	☒	
Émissions	Engendre-t-il des rejets dans l'air ?	☐	☒	
	Engendre-t-il des rejets liquides ?	☐	☒	
	Si oui, dans quel milieu ?	☐	☐	

Incidences potentielles		Oui	Non	De quelle nature ? De quelle importance ? Appréciez sommairement l'impact potentiel
Émissions	Engendre-t-il des effluents ?	☐	☒	
	Engendre-t-il la production de déchets non dangereux, inertes, dangereux ?	☐	☒	
Patrimoine/Cadre de vie/Population	Est-il susceptible de porter atteinte au patrimoine architectural, culturel, archéologique et paysager ?	☐	☒	
	Engendre-t-il des modifications sur les activités humaines (agriculture, sylviculture, urbanisme, aménagements), notamment l'usage du sol ?	☐	☒	Les ombrières agrivoltaïques seront espacées de sorte à laisser une circulation sur l'ensemble du terrain des véhicules nécessaires à l'exercice des activités agricoles. Les activités agricoles aujourd'hui présentes sur site (fauchage et épandage) seront conservées.

6.2 Les incidences du projet identifiées au 6.1 sont-elles susceptibles d'être cumulées avec d'autres projets existants ou approuvés ?

☐ Oui ☒ Non

Si oui, décrivez lesquelles :

6.3 Les incidences du projet identifiées au 6.1 sont-elles susceptibles d'avoir des effets de nature transfrontière ?

☐ Oui ☒ Non

Si oui, décrivez lesquelles :

6.4 Description des principaux résultats disponibles issus des évaluations pertinentes des incidences sur l'environnement requises au titre d'autres législations applicables

6.5 Description, le cas échéant, des mesures et caractéristiques du projet susceptibles d'être retenues ou mises en œuvre pour éviter ou réduire les effets négatifs notables du projet sur l'environnement ou la santé humaine (en y incluant les scénarios alternatifs éventuellement étudiés) et permettant de s'assurer de l'absence d'impacts résiduels notables. Il convient de préciser et de détailler ces mesures (type de mesures, contenu, mise en œuvre, suivi, durée).

Insertion paysagère/ Mesure de réduction et de compensation : Les clôtures seront d'aspect sobre, en concordance avec le paysage environnant et les usages locaux : couleur, matériaux et hauteurs. Le poste de livraison sera de couleur vert mousse pour être en concordance avec le paysage environnant. Les haies existantes à l'ouest et au sud du projet seront conservées. Une haie végétale complémentaire sera plantée à l'ouest du site pour masquer la visibilité du site pour les habitants présents à l'ouest du site, elle complètera la haie existante. Faune / Mesure de réduction : Aucune espèce d'intérêt communautaire n'a été identifiée. Herisson d'Europe (potentiel), Alouette Lulu (nicheuse possible), Crapaud épineux, complexe des grenouilles vertes (potentiel), Couleuvre verte et jaune, Lézard à deux raies. Avant travaux : vérification de l'absence d'espèces, calendrier de démarrage des travaux sera adapté à la sensibilité des espèces. Phase exploitation : La clôture présentera des mailles ou des passages permettant de faciliter le passage de la petite faune sur le site. Une gestion écologique des habitats est prévue : l'entretien des haies et divers débroussaillage seront adaptés et fait que sur certaines périodes de l'année (par exemple, la taille des haies est interdite du 16 mars au 15 août). Un abri / gîte artificiel sera installé en bordure du projet comme mesure de réduction pour les reptiles. Flore / Mesure de réduction : Aucune espèce patrimoniale n'a été observée. Risque d'introduction ou d'extension des espèces exotiques envahissantes en phase travaux. Un dispositif de lutte contre les espèces exotiques envahissantes sera mis en place (phase chantier). Evitement des zones humides identifiées / Mesure d'évitement : projet en dehors des zones humides identifiées au sud du terrain. Réduction du risque de pollution pendant la phase

7 Auto-évaluation (facultatif)

① Au regard du formulaire rempli, estimez-vous qu'il est nécessaire que votre projet fasse l'objet d'une évaluation environnementale ou qu'il devrait en être dispensé ? Expliquez pourquoi.

Au regard : - des mesures d'évitement des zones humides, - des mesures décrites en section 6.5 (mesures ERC), - de la localisation du projet dans une zone peu exposée, - de sa modeste puissance, - du fait qu'aucun défrichement ne sera nécessaire et que le site sera rendu en l'état en fin d'exploitation, - des mesures ERC proposées ainsi que du calendrier écologique des travaux. L'installation d'ombrières agrivoltaiques sur le site vise n'aura donc aucun impact notable sur son environnement, le paysage et peut justifier d'une dérogation à l'étude d'impact environnementale.

8 Annexes

8.1 Annexes obligatoires

Objet		
1	Document CERFA n°14734 intitulé « informations nominatives relatives au maître d'ouvrage ou pétitionnaire » - non publié .	☐
2	Si le projet fait l'objet d'un examen au cas par cas dans le cadre du dispositif prévu aux I et II de l'article R.122-2-1 du code de l'environnement (clause filet), la décision administrative soumettant le projet au cas par cas.	☐
3	Un plan de situation au 1/25 000 ou, à défaut, à une échelle comprise entre 1/16 000 et 1/64 000 (il peut s'agir d'extraits cartographiques du document d'urbanisme s'il existe).	☐
4	Au minimum, 2 photographies datées de la zone d'implantation, avec une localisation cartographique des prises de vue, l'une devant permettre de situer le projet dans l'environnement proche et l'autre de le situer dans le paysage lointain.	☐
5	Un plan du projet ou, pour les travaux, ouvrages ou aménagements visés aux catégories 5° a), 6° a), b) et c), 7° a), 9° a), 10°, 11° a), b), 12°, 13°, 22°, 32°, 33°, 34°, 35°, 36, 37°, 38°, 43° a) et b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement un projet de tracé ou une enveloppe de tracé	☐
6	Sauf pour les travaux, ouvrages ou aménagements visés aux 5° a), 6° a), b) et c), 7° a), 9° a), 10°, 11° a), b), 12°, 13°, 22°, 32°, 33°, 34°, 35°, 36, 37°, 38°, 43° a) et b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement : plan des abords du projet (100 mètres au minimum) pouvant prendre la forme de photos aériennes datées et complétées si nécessaire selon les évolutions récentes, à une échelle comprise entre 1/2 000 et 1/5 000. Ce plan devra préciser l'affectation des constructions et terrains avoisinants ainsi que les canaux, plans d'eau et cours d'eau	☐
7	Si le projet est situé dans un site Natura 2000, un plan de situation détaillé du projet par rapport à ce site. Dans les autres cas, une carte permettant de localiser le projet par rapport aux sites Natura 2000 sur lesquels le projet est susceptible d'avoir des effets.	☐

8.2 Autres annexes volontairement transmises par le maître d'ouvrage ou pétitionnaire

 Veuillez compléter le tableau ci-joint en indiquant les annexes jointes au présent formulaire d'évaluation, ainsi que les parties auxquelles elles se rattachent.

Objet		
1		☐
2		☐
3		☐
4		☐
5		☐

9 Engagement et signature

Je certifie sur l'honneur avoir pris en compte les principaux résultats disponibles issus des évaluations pertinentes des incidences sur l'environnement requises au titre d'autres législations applicables ☒

Je certifie sur l'honneur l'exactitude des renseignements ci-dessus ☒

Nom TROUVE

Prénom Sebastien

Qualité du signataire Directeur Territorial

À Bordeaux

Fait le 30-01-2026 / / / /



Signature du (des) demandeur(s)